

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE
L'EXERCICE 1984 DE L'OFFICE
MUNICIPAL DU TOURISME DE
ROYAN

84.101

DATE DE CONVOCATION

8 août 1984

DATE D'AFFICHAGE

8 août 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 25

Nombre de votants 29

POUR : 25

CONTRE :

ABSTENTIONS : 4

ROCHEREAU
24. AOÛT 1984

APPLICATION LOI N° 82-112
du 2-3-1982

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre
le quatorze août à 17 heures 00
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Jean-Noël de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, LE GUEUT
BENOIT, MOST, DAUZIDOU, Mme LAFAYE, Dr. REVOLAT, MM. MARCONI,
BIROLLEAU, ROUDOT, Mmes JEAN - BARRAUD-DUCHERON, M. POTENNEC,
Mmes EPAGNEAU, BUCHET, PONTAN, de GAYE, MM. BARBAT, MONNARD, CANDAU,
THOMAS, BERNARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COUNIL par M. LE GUEUT
PAPEAU par M. BIROLLEAU
BUSSEREAU par M. BENOIT

Absents : MM. GEOFROY par M. CANDAU
Messieurs LACOTTE, LAPERCHÉ, Melle DEVIGNE,
Mme GAUDIN.

Monsieur POTENNEC

a été élu Secrétaire.

*Afin de permettre la financement de l'opération relative
au regroupement des services touristiques, l'établissement d'un
budget supplémentaire est devenu nécessaire pour l'Office municipal
du Tourisme.*

*Le Comité de direction de l'Office Municipal du Tourisme
dans sa séance du 29 mai 1984 a approuvé le projet de budget supplé-
mentaire présenté par le Directeur.*

*La Commission des finances réunie le 8 Août 1984, a
donné son avis favorable à ce document.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le budget supplémentaire de l'Office municipal du Tourisme
présenté par son Directeur,*
- Vu la délibération du Comité de Direction de l'Office municipal
du Tourisme en date du 29 mai 1984,*
- Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le
8 Août 1984,*

DECIDE :

- d'approuver le budget supplémentaire 1984 de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN, arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

. Dépenses	+ 96 805,29 F
. Recettes	+ 96 805,29 F
	<hr/>
	0

SECTION DE FONCTIONNEMENT

. Dépenses	+ 393 598,40 F
. Recettes	+ 393 598,40 F
	<hr/>
	0

Soit un total de 490 403,69 F équilibré en dépenses et recettes.

- Le Budget supplémentaire est annexé à la présente délibération

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



[Handwritten signature]

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LT

24. AOÛT 1984

APPLICATION LOI N° 82212
du 2-3-1982

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

EXERCICE 1984

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ARTICLES	LIBELLES	PROPOSITIONS DU DIRECTEUR	VOTE DU COMITE DE DIRECTION	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	RECETTES.....	393 598,40	393 598,40	
711	Subvention complémentaire 1984 Ville de ROYAN.....	67 000,00	67 000,00	
88	Excédent ordinaire reporté.....	326 598,40	326 598,40	
	DEPENSES.....	393 598,40	393 598,40	
610	Salaires.....	90 000,00	90 000,00	
617	Sécurité Sociale.....	29 000,00	29 000,00	
617-5	IRCANTEC.....	1 500,00	1 500,00	
618	ASSEDIC.....	3 900,00	3 900,00	
620-9	Taxe sur les salaires.....	5 400,00	5 400,00	
660-0	Affiches, annonces, insertions....	140 000,00	140 000,00	
660-1	Catalogues et imprimés.....	20 000,00	20 000,00	
6857	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices.....	103 798,40	103 798,40	

SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLES	LIBELLES	PROPOSITIONS DU DIRECTEUR	VOTE DU COMITE DE DIRECTION	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	RECETTES.....	96 805,29	96 805,29	
88	Excédent ordinaire reporté.....	96 805,29	96 805,29	
	DEPENSES.....	96 805,29	96 805,29	
2140	Matériel d'administration générale	96 805,29	96 805,29	

BALANCE GENERALE

	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT
Section de fonctionnement.....	393 598,40	393 598,40	-
Section d'investissement.....	96 805,29	96 805,29	-
	490 403,69	490 403,69	

Budget supplémentaire exercice 1984 approuvé par le Comité de Direction de l'Office
Municipal du Tourisme dans sa séance du : **29 MAI 1984**

Le Directeur

C. FRIE
ROYAN * CHAGNAUD

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Commune
de ROYAN

Objet

Regroupement des Services
touristiques.
Convention avec le Syndi-
cat d'Initiative.
Modifications budgétaires
Questions diverses.

DATE DE CONVOCAION

21 Mai 1984

Nombre de membres
en exercice 17

Nombre de présents 11

Nombre de votants 11

Extrait du Registre des Délibérations

DU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE MUNICIPAL
DU TOURISME DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE

24. AOÛT 1984

APPLICATION LOI N° 82-211
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE
le VINGT NEUF MAI à 18 heures 30

le Comité de Direction de l'Office Municipal du Tourisme légalement convoqué, s'est réuni
au PALAIS DES CONGRÈS sous la présidence de M BOUTET, Adjoint au Maire
Chargé du Tourisme représentant M. le Député-Maire, Président.

Étaient présents : MM. CANDAU, Conseiller Municipal,
PARIS, Vice-Président de l'Office du Tourisme
Mmes LOGEAS, ORSINI,
MM. CHARDONNET, CHASSEBOEUF, COLLE, FOUGERE,
GARDRAT, HUGUEL, NAVARRO, SAILLY, SUPPLISSIAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Excusés : MM. DELMAS, LAPERRUQUE, PREVOST, RODIER.

Absents : MM. PERAUDEAU, ROUX,
Mle HASSAN.

Assistent à la réunion :
M. FRICAUD-CHAGNAUD, Directeur
M. HERAIL, Sous-Directeur

III - MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES (Budget supplémentaire)

Afin de permettre le financement de l'opération relative au
regroupement des services touristiques, l'établissement d'un budget
supplémentaire dans la section de fonctionnement est devenu
nécessaire.

Ce document, qui vous a été remis en début de séance, se monte à :
393 598,40 F en recettes et à 289 800,00 F en dépenses.

Reprenant l'ensemble de l'excédent ordinaire de l'exercice 1983, la
balance générale fait ressortir un excédent ordinaire à reporter de
103 798,70 F.

Le budget supplémentaire de l'exercice 1984 mis aux voix est
approuvé à l'unanimité (voir en annexe).

.....
.....
Pour extrait certifié conforme,

A ROYAN, le 7 Juin 1984

Le Directeur,



DÉPARTEMENT
d e Charente-Maritime
COMMUNE d e ROYAN
ou _____ (2)

(1) DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
~~DU CONSEIL D'ADMINISTRATION~~

Séance du 14 Août 1984
concernant l'approbation du compte de gestion par M. Jean DEMOURET
receveur.

Le Conseil municipal, ~~le Conseil d'administration~~ (1), réuni sous la présidence de M. Jean-Noël DE LI

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1983 et les décisions r
définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordere
de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes
du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1983;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figura
tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à tou
prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant _____

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Désignation de la collectivité ou de l'établissement.

- 1^o Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 1983 au 31 décembre 1983, y compris celles
2^o Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1983 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
3^o Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

— Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1983, par le receveur, visé et certifié conformément à la réglementation en vigueur, ne réserve de sa part (1);

— ~~Qu'il demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger~~ (1) :

Fait et délibéré à _____ ROYAN

Ont signé au registre des délibérations : MM. *de LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, LE GUEUT, BENOIST, DR REVOLAT, MM MARCONI, BIROLLEAU, ROUDOT, MMES JEAN, BARRAUD-DUCHERON, M. POTENNEC, MMES EPAILLET, MM BARBAT, MONNARD, CANDAU, THOMAS, BERNARD.*



(1) Rayer la mention inutile.

1 7 2 2 5 3 1 0 6

Département CHARENTE-MARITIME
Commune ROYAN

Séance du 14 Août 1984

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de conseillers en exercice 33
Nombre de conseillers présents 25
Nombre de suffrages exprimés 29

REÇU A LA SUD-PRÉFECTURE
ROCHFORT, LE

24. AOÛT 1984

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Jean-Pierre FABER, maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 1983 dressé par M Jean-Louis DE LIPEWSKI, 1^{er} adjoint, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 1983 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et a adopté le budget supplémentaire et le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés	-	147 139,79	-	2 558 165,26	-	2 599 305,05
Opérations de l'exercice	27 925 170,70	34 359 233,71	132 121 434,63	269 048,61	160 045 505,33	166 282 262,32
TOTAUX	27 925 170,70	34 500 373,50	132 121 434,63	271 117,87	160 046 505,33	166 282 262,32
Résultats de clôture	-	6 575 202,80	-	2 705 779,24	-	9 280 982,04
Restes à réaliser	7 878 770,06	1 893 328,84	-	-	7 878 770,06	1 893 328,84
TOTAUX CUMULÉS	7 878 770,06	8 468 531,64	-	2 705 779,24	7 878 770,06	11 174 310,88
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-	569 761,58	-	2 705 779,24	-	3 295 540,82

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX		PORT	
Résultats reportés	1 998,43	-	1 226 670,57
Opérations de l'exercice	9 094 121,34	9 000 318,38	6 617 329,62
TOTAUX	9 096 119,77	9 000 318,38	7 844 000,19
Résultats de clôture	95 801,39	-	592 549,01
Restes à réaliser	614 732,89	-	614 732,89
TOTAUX CUMULÉS	710 534,28	-	710 534,28
RÉSULTATS DÉFINITIFS	710 534,28	-	710 534,28

Libellés	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Rec excé
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT				
Résultats reportés	-	568,81	-	
Opérations de l'exercice	921 919,42	1 273 641,70	9 922 522,51	10 08
TOTAUX	921 919,42	1 274 210,51	9 922 522,51	10 08
Résultats de clôture	-	352 291,09	-	16
Restes à réaliser	338 884,88	-	-	
TOTAUX CUMULÉS	338 884,88	352 291,09	-	16
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-	13 406,21	-	16
COMPTE ANNEXE POUR				
Résultats reportés				
Opérations de l'exercice				
TOTAUX				
Résultats de clôture				
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULÉS				
RÉSULTATS DÉFINITIFS				
COMPTE ANNEXE POUR				
Résultats reportés				
Opérations de l'exercice				
TOTAUX				
Résultats de clôture				
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULÉS				
RÉSULTATS DÉFINITIFS				

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°

Ont signé au registre des délibérations : MM. DE LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUSET, LE GUEFF, BENOIT, MOSE, DAVIDOU, Mme LAFAYE, Dr REVOLAT, M. MARCONI, BIROLEAU, ROUDOT, Mmes JEAN, BARRAUD-DUCHERON, M. POTENNEC, Mmes EPAGNEAU, BUCHER, FONTANT, DE GAYE, M. BARBAT, MONNARD, CANDAU, THOMAS, BERNARD

Secau de la mairie

Pour expédition conforme

~~Signature~~

Pour le D^éputé-Maire,
Le Premier-Adjoint,



(1) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».